

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

**DECISION MUNICIPALE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**GRILLE TARIFAIRE**  
« TARIFS ET AUTORISATION DE STATIONNEMENT »

7.6 – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2022** de la Commune voté le **17 décembre 2021**,

Vu l'inscription aux articles **70383, 70384** et **70688** - Fonction **822** du Budget,

Vu la décision municipale **2022/078** en date du **18 mai 2022** fixant les tarifs liés au stationnement,

Considérant l'évolution du prix de l'électricité et la part de celle-ci dans le coût du service des bornes électriques de rechargement des véhicules,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'actualiser la grille tarifaire « Tarifs et autorisation de stationnement » ci-annexée à compter de la date de signature de la décision.

**Article 2 :** Les recettes seront imputées aux articles **70383, 70384** et **70688** - Fonction **822** du budget.

**Article 3 :** La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **26 DEC. 2022**  
Pour extrait conforme,

Reçu en Sous-Préfecture le **26 DEC. 2022**

Mis en ligne sur le site de la Ville le

**26 DEC. 2022**

Le Maire,



Bertrand RINGOT

5. Droits de place, stationnement et aire de service										
5.2 Tarifs et autorisation de stationnement										
DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois			
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	
<b>Stationnement sur la place "Albert Denvers" - imputation 70383.822 pour le droit de stationnement et 70384.822 pour le FPS</b>										
	30 mn	véhicule	0,00%	0,20 €	0,00 €	0,20 €	0,20 €	0,00 €	0,20 €	0,20 €
	1 heure	véhicule	0,00%	0,80 €	0,00 €	0,80 €	0,80 €	0,00 €	0,80 €	0,80 €
	1 h 30 mn	véhicule	0,00%	1,50 €	0,00 €	1,50 €	1,50 €	0,00 €	1,50 €	1,50 €
	2 heures	véhicule	0,00%	2,00 €	0,00 €	2,00 €	2,00 €	0,00 €	2,00 €	2,00 €
	2 h 30 mn	véhicule	0,00%	3,00 €	0,00 €	3,00 €	3,00 €	0,00 €	3,00 €	3,00 €
	3 heures	véhicule	0,00%	4,00 €	0,00 €	4,00 €	4,00 €	0,00 €	4,00 €	4,00 €
	4 heures	véhicule	0,00%	5,40 €	0,00 €	5,40 €	5,40 €	0,00 €	5,40 €	5,40 €
	5 heures	véhicule	0,00%	6,80 €	0,00 €	6,80 €	6,80 €	0,00 €	6,80 €	6,80 €
	6 heures	véhicule	0,00%	8,20 €	0,00 €	8,20 €	8,20 €	0,00 €	8,20 €	8,20 €
	7 heures	véhicule	0,00%	9,60 €	0,00 €	9,60 €	9,60 €	0,00 €	9,60 €	9,60 €
	7 heures 30 mn soit la durée maximale autorisée (**)	véhicule	0,00%	17,00 €	0,00 €	17,00 €	17,00 €	0,00 €	17,00 €	17,00 €
	FPS (*)	véhicule	0,00%	17,00 €	0,00 €	17,00 €	17,00 €	0,00 €	17,00 €	17,00 €
	illimitée	véhicule	0,00%	gratuit	0,00 €	gratuit	gratuit	0,00 €	gratuit	gratuit
Places de stationnement destinées aux personnes à mobilité réduite										

Stationnement de véhicules sur la place "Albert Denvers"

Reçu en Sous-Préfecture le **26 DEC. 2022**  
 Mis en ligne sur le site de la Ville le **26 DEC. 2022**

DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois		
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
<b>70384.822 pour le FPS</b>									
<b>Stationnement sur les rues adjacentes à la place "Albert Denvers" (1ère heure gratuite) - imputation 70383.822 pour le droit de stationnement et</b>									
Stationnement de véhicules sur les rues adjacentes à la place "Albert Denvers" : rue Pasteur, rue Demarle Fétel, rue de Calais, rue Vanderghote (dans sa partie comprise entre la rue de Calais et la rue Leroy), rue Leroy, rue de la République (dans sa partie comprise entre la place "Albert Denvers" et la rue Léon Blum), rue Léon Blum (dans sa partie comprise entre la rue de la République et la rue Pasteur).	1 heure	véhicule	0,00%	gratuit	0,00 €	gratuit	gratuit	0,00 €	gratuit
	1 h 30 mn	véhicule	0,00%	0,20 €	0,00 €	0,20 €	0,20 €	0,00 €	0,20 €
	2 heures	véhicule	0,00%	0,80 €	0,00 €	0,80 €	0,80 €	0,00 €	0,80 €
	2 h 30 mn	véhicule	0,00%	1,50 €	0,00 €	1,50 €	1,50 €	0,00 €	1,50 €
	3 heures	véhicule	0,00%	2,00 €	0,00 €	2,00 €	2,00 €	0,00 €	2,00 €
	3 h 30 mn	véhicule	0,00%	3,00 €	0,00 €	3,00 €	3,00 €	0,00 €	3,00 €
	4 heures	véhicule	0,00%	4,00 €	0,00 €	4,00 €	4,00 €	0,00 €	4,00 €
	5 heures	véhicule	0,00%	5,40 €	0,00 €	5,40 €	5,40 €	0,00 €	5,40 €
	6 heures	véhicule	0,00%	6,80 €	0,00 €	6,80 €	6,80 €	0,00 €	6,80 €
	7 heures	véhicule	0,00%	8,20 €	0,00 €	8,20 €	8,20 €	0,00 €	8,20 €
7 heures 30 mn soit la durée maximale autorisée (**)	véhicule	0,00%	17,00 €	0,00 €	17,00 €	17,00 €	0,00 €	17,00 €	
FPS (*)	véhicule	0,00%	17,00 €	0,00 €	17,00 €	17,00 €	0,00 €	17,00 €	

Reçu en Sous-Préfecture le **26 DEC. 2022**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **26 DEC. 2022**

DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois		
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
<i>Autorisation de stationnement pour les conducteurs de Taxi : redevance - dépôt de garantie - imputation 165.822</i>									
Dépôt de garantie contre remise de la plaque de taxi	jusqu'à la cessation d'activité	conduc- teur de taxi	0,00%	50,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €	0,00 €	50,00 €
<i>Stationnement et Recharge de véhicules électriques sur places de stationnement dédiées (en agglomération) - imputation 70688.822</i>									
Parking de l'Arsenal, parking des Islandais, place Gustave Houriez, parking de Sportica, parking du cinéma Merlen, parking du Centre Equestre, parking du Port de Plaisance (Bassin Vauban), parking du Maréchal Gassion	1 kWh délivré (***)	véhicule	20,00%	0,21 €	0,04 €	0,25 €	0,21 €	0,04 €	0,25 €
<i>Stationnement et Recharge de véhicules électriques sur places de stationnement dédiées (hors agglomération) - imputation 70688.822</i>									
Borne située sur le site du paarc	1 mn de charge	véhicule	20,00%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(\*) FPS : le Forfait Post Stationnement est défini comme la somme redevable en cas d'insuffisance ou de non-paiement immédiat de la redevance de stationnement (remplace dès le 1er janvier 2018 le PV pour stationnement impayé ou dépassé).

(\*\*) La loi impose qu'il soit équivalent au tarif de la durée maximale autorisée.

(\*\*\*) L'utilisateur prend en sus à sa charge des frais d'opérateur de 0,09 € HT/kWh.

Conditions particulières :

→ Stationnement sur et autour de la place Albert Denvers : les tarifs sont applicables du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

→ Les usagers titulaires du Disque Vert de stationnement bénéficient de 2h de stationnement gratuites sur les 2 zones de stationnement.

Reçu en Sous-Préfecture le **26 DEC. 2022**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **26 DEC. 2022**